

Bulletin d'inscription aux activités - Année universitaire 2021-2022

(Merci d'écrire très lisiblement)

Madame Monsieur N° d'adhérent (Si vous êtes ancien adhérent)

Nom

Prénom

Adresse mail

Section

Nom de la section (colonne 1 du catalogue)

Cours, activité
Numéro (colonne 3) Intitulé du cours ou de l'activité (Colonne 2 du catalogue) Prix

Mode paiement Chèque Carte bancaire Espèces Me mettre en liste d'attente si la limite de place est atteinte

Paiements échelonnés Pour les paiements en 2 fois, le montant du 1er chèque ne doit pas être inférieur à la moitié du montant global. Tous les chèques doivent porter la même date, celle de l'établissement des chèques. Les remises en banque seront espacées d'un mois.

Montant du chèque 1

Montant du chèque 2

Les inscriptions aux activités sont accordées dans la limite des places disponibles.

L'adhérent est responsable de son état physique et doit s'assurer que sa santé est compatible avec certaines activités : escapades, voyages, Gymnastique, marche, ...

Abandon ou absence à une activité

L'absence à une ou plusieurs séances ne peut donner lieu à un remboursement même partiel.

Si une ou plusieurs disciplines ne peuvent avoir lieu aux jours prévus, elles pourraient être reportées en fonction des possibilités et des circonstances. Dans le cas d'une défection temporaire d'un professeur ou intervenant, l'UIA mettra tout en œuvre pour trouver un remplaçant.

Remboursement :

Tout renoncement à une activité doit être signalé 7 jours avant qu'elle ne débute, faute de quoi aucun remboursement ne sera effectué. Seuls les cas de force majeure peuvent permettre de déroger à ces prescriptions.

Convocation :

Vous pouvez vous inscrire par correspondance. Adressez votre bulletin d'inscription, avec votre paiement à l'ordre de UIA Saint-Nazaire, à UIA Saint-Nazaire Agora 1901 2 bis avenue Albert de Mun 44600 SAINT-NAZAIRE ou utilisez le formulaire sécurisé sur notre site : <https://uiasaintnazaire.info>.

Aucune convocation n'est envoyée pour suivre les activités. Les adhérents doivent consulter notre site Internet ou *Le Lien*.

Date et signature précédée de la mention
"Lu et approuvé"

Bulletin d'inscription aux activités - Année universitaire 2021-2022

(Merci d'écrire très lisiblement)

Madame Monsieur N° d'adhérent (Si vous êtes ancien adhérent)

Nom

Prénom

Adresse mail

Section

Nom de la section (colonne 1 du catalogue)

Cours, activité
Numéro (colonne 3) Intitulé du cours ou de l'activité (Colonne 2 du catalogue) Prix

Mode paiement Chèque Carte bancaire Espèces Me mettre en liste d'attente si la limite de place est atteinte

Paiements échelonnés Pour les paiements en 2 fois, le montant du 1er chèque ne doit pas être inférieur à la moitié du montant global. Tous les chèques doivent porter la même date, celle de l'établissement des chèques. Les remises en banque seront espacées d'un mois.

Montant du chèque 1

Montant du chèque 2

Les inscriptions aux activités sont accordées dans la limite des places disponibles.

L'adhérent est responsable de son état physique et doit s'assurer que sa santé est compatible avec certaines activités : escapades, voyages, Qi-Gong, ...

Abandon ou absence à une activité

L'absence à une ou plusieurs séances ne peut donner lieu à un remboursement même partiel.

Si une ou plusieurs disciplines ne peuvent avoir lieu aux jours prévus, elles pourraient être reportées en fonction des possibilités et des circonstances. Dans le cas d'une défection temporaire d'un professeur ou intervenant, l'UIA mettra tout en œuvre pour trouver un remplaçant.

Remboursement :

Tout renoncement à une activité doit être signalé 7 jours avant qu'elle ne débute, faute de quoi aucun remboursement ne sera effectué. Seuls les cas de force majeure peuvent permettre de déroger à ces prescriptions.

Convocation :

Vous pouvez vous inscrire par correspondance. Adressez votre bulletin d'inscription, avec votre paiement à l'ordre de UIA Saint-Nazaire, à UIA Saint-Nazaire Agora 1901 2 bis avenue Albert de Mun 44600 SAINT-NAZAIRE ou utilisez le formulaire sécurisé sur notre site : <https://uiasaintnazaire.info>.

Aucune convocation n'est envoyée pour suivre les activités. Les adhérents doivent consulter notre site Internet ou *Le Lien*.

Date et signature précédée de la mention
"Lu et approuvé"